

## **AVENANT 2 A LA CONVENTION CADRE 2018-2020**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE**

**ANNÉES 2018-2020**

**Entre :**

La Communauté de Commune Pévèle Carembault, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise 85 rue de Roubaix, 59242 Templeuve-en-Pévèle, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc TAVERNIER, désignée sous les termes « Pévèle Carembault »,

**Et :**

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, association régie par les dispositions de la loi du 01 juillet 1901, N° SIRET 37990753800043, code APE 7111 Z, et dont le siège social est situé au Centre Europe Azur, 323 avenue du Président Hoover, 59000 Lille, représentée par son président, Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, désignée sous les termes « ADULM »

Vu,

- Les articles L 1611-4 et L 2121-29 du CGCT ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 art 10 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 art 1.

Il est établi le présent avenant.

### Article 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION 2020

Au vu du programme de travail prévisionnel en 2020, la participation financière de la Pévèle Carembault au programme de l'ADULM s'élevé, pour cette année, à cent mille euros (100 000 €).

### Article 2 – MODALITES DE PAIEMENT

Les sommes seront créditées au compte de l'ADULM selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués au compte n°242107J86 Caisse des dépôts Trésorerie générale, 82 Avenue Kennedy 59033 Lille cedex, selon les modalités suivantes :

- 50% de la subvention de l'année N, à la notification de l'avenant.
- 50% de la subvention de l'année N, sur appel de fonds, au 15/06/N, accompagnés des documents conformément au tableau de l'article 6 de la convention cadre.

### Article 3 – ANNEXE AU PRESENT AVENANT

Annexe 1 : Programme de travail partenarial Pévèle Carembault / ADULM pour l'année 2020.

Annexe 2 : Planning prévisionnel du programme de travail partenarial Pévèle Carembault / ADULM pour l'année 2020.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Lille en 3 exemplaires, le **13 MARS 2020**

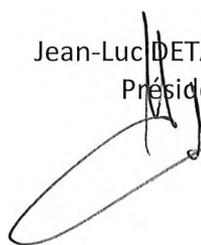
Agence de développement et d'urbanisme  
de Lille Métropole

Marc-Philippe DAUBRESSE  
Président



Communauté de Commune Pévèle  
Carembault

Jean-Luc DETAVERNIE  
Président



#### **Prestation 4 - Fiches communales**

En 2018 et 2019, l'Agence a mis à connaissance des élus les « fiches communales », permettant de produire des cartographies et des statistiques à l'échelle infracommunale, pour toutes les communes de la Pévèle Carembault. Il sera ici question d'actualiser les données dernièrement transmises et d'intégrer, si besoin, de nouvelles thématiques en fonction des demandes des partenaires.

#### **Prestation 5 - Communication / Publications / Supports**

Afin de capitaliser les travaux qui seront réalisés dans le cadre de la prestation 2 (hors option 2) et 3 et de communiquer efficacement auprès des acteurs du territoire (élus, conseils municipaux, personnes publiques associées et les habitants), l'Agence réalisera en partenariat avec la Pévèle Carembault des ateliers de concertation, des réunions publiques avec supports d'animations à l'appui le tout en accord avec les modalités de concertation définies.

## Communauté de communes Pévèle Carembault Programme de travail 2020

Phase	Désignation des prestations	
<b>1</b>	<b>Prestation 1 : Pérenniser et développer le SIG (janvier à décembre 2020)</b>	
1.1	3 jours par semaine (dont 0,5 jour à l'ADULM et 2,5 jour au siège de la CCPC) Réalisation cartes / cellule SIG auprès de la CCPC	
<b>2</b>	<b>Prestation 2 : Sensibilisation - Acculturation au travail de pré-PADD (mi-avril à décembre 2020)</b>	
2.1	Concertation vis-à-vis des élus	
2.2	Concertation vis-à-vis des techniciens communaux et communautaires	
2.3	Assistance conseil juridique	
<b>3</b>	<b>Prestation 3 : Les Territoires de Projets (6) (mi-avril à décembre 2020)</b>	
3.1	Territoire de projets AAC	
3.2	l'axe Avelin/Pont-à-Marcq/Orchies	
3.3	Axe Ascq-Orchies	
3.4	Valorisation de la Marque	
3.5	Dynamique agricole autour d'Orchies	
3.6	Les centralités	
<b>4</b>	<b>Prestation 4 : Fiches communales</b>	
	Mise à jour (octobre 2020)	
	Nouvelles thématiques/statistiques à ajouter suite à demande	
<b>Communications / Publications / Documentation</b>		
<b>5</b>	<b>Prestation 5 : Communications / Publications spécifiques (liées aux prestations 2 et 3)</b>	
	Prise de connaissance partenariat CCPC/ADULM	
	Enjeux intercommunaux	
	Territoires de projet	
	<b>Prix Total Forfaitaire TTC</b>	<b>100 000,00</b>

## **Annexe 1**

### **Programme de travail partenarial Pévèle Carembault / ADULM pour l'année 2020**

Conformément à la délibération 2017-269 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017, cette annexe n°1 vise à définir le programme de travail partenarial Pévèle Carembault / ADULM pour l'année 2020 se décomposant comme suit :

#### **Prestation 1 – Appui de l'ADULM pour les possibilités de développement d'outils géomatiques à la Pévèle Carembault**

La convention d'objectifs 2017 entre la Pévèle Carembault et l'ADULM, consistant notamment en la pérennisation du système d'information géographique et nécessitant un poste de 'sigiste' partagé entre les deux structures, est reconduite dans la convention et le programme de travail 2020.

Ce partage de poste se concrétise, spécifiquement pour l'année 2020, par une mobilisation hebdomadaire de 3 jours sur 5 maximum.

Sur ces 3 jours, le « sigiste » doit être présent, à minima, ½ journée à l'ADULM.

La ½ journée supplémentaire de mise à disposition du poste de sigiste auprès de la Pévèle Carembault se justifie au regard du travail exhaustif à réaliser pour chaque commune de la concernant le suivi du compte foncier.

Ce suivi, porté par le service ADS, se base sur l'outil de suivi de la consommation foncière réalisé en 2018 et 2019, en collaboration avec l'ADULM, qui inclut la méthode de repérage du foncier potentiel en renouvellement urbain et en dehors de la tâche urbaine.

Pour rappel, l'objectif principal est de pérenniser, en attente de la création d'un poste fixe à la Pévèle Carembault, le système d'information géographique

- en productions de cartes, en actualisation de données,
- en suivi des politiques, concernant l'aménagement de l'espace, le développement économique, la gestion des milieux aquatiques, la lutte contre les inondations, le droit des sols, la voirie communautaire, le cadre de vie, les équipements, l'environnement, le tourisme, l'éclairage public, etc.

En ajout du suivi du compte foncier, les missions sont les suivantes :

- Saisie, intégration et mise à jour des bases de données géographiques et alphanumériques couvrant le territoire de la Pévèle Carembault ;
- Réalisation de cartes d'analyse et de synthèse à des échelles différentes, à partir de données spécifiques ou en exploitant les bases de données géographiques et alphanumériques,
- Conception et réalisation de graphiques ou illustrations à partir de sources hétérogènes.

## **Prestation 2\* - Sensibilisation - Acculturation au travail de pré-PADD (mi-avril à décembre)**

Depuis 2018, l'Agence appuie la Pévèle Carembault dans son souhait d'élaborer un document cadre à l'horizon 2035 en lien avec le projet de territoire de la CCPC 2017 – 2026.

La construction de ce projet de territoire, qui se veut équilibré, prenant en compte les enjeux de chaque commune membre, s'est traduit par l'élaboration d'un diagnostic et d'un pré-PADD partagés avec les élus et les techniciens de la CCPC et selon les dispositions réglementaires inscrites au code de l'urbanisme.

L'Agence propose ses services pour pérenniser et faire vivre auprès des maires (nouvellement élus ou pas), ainsi qu'auprès des techniciens communaux ou communautaires les réflexions posées, partagées et actées lors de l'élaboration du Pré-PADD intercommunal.

Cela engage l'organisation d'une concertation, via éventuellement, des comités de pilotage, des comités techniques voir d'ateliers par secteur.

## **Prestation 3 – Les 6 territoires de projet**

Dans le cadre du partenariat pluriannuel et notamment des travaux réalisés en 2018 et 2019, l'Agence et la Pévèle Carembault ont dégagés des secteurs à enjeux dont l'évolution conditionne le développement et l'attractivité de l'intercommunalité. L'enjeu est de créer des synergies ainsi qu'une dynamique partenariale et de rassembler les acteurs publics et privés « à la bonne échelle ».

A l'instar des territoires de projets du SCOT Lille Métropole, six secteurs se singularisent sur la CCPC :

1. Le Territoire de projets sur les 11 communes de la Pévèle Carembault au sein de l'Aire d'Alimentation des Champs Captant au sud de Lille (AAC)
2. L'axe Avelin – Pont-à-Marcq –Orchies : Réflexions autour de l'aménagement séquencé et de la requalification de cet axe le long de la RD549
3. L'axe Ascq-Orchies : réflexions autour de la réouverture ou de la requalification en voie verte de la ligne Ascq-Orchies.
4. La Marque : valorisation des berges de La Marque et des espaces mitoyens (bords à canal, espaces de loisirs, espaces agricoles, ...)
5. Dynamique agricole de l'Orchésis : organiser le développement des activités agricoles autour d'Orchies pour maintenir et renforcer la filière agricole du territoire
6. Les centralités : Réinterroger à l'échelle de la Pévèle Carembault l'armature urbaine définie par le SCOT.

## ***\*Prestation 2 /Option 2 - Mission d'AMO conseil dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal***

*Dans le cas où la Pévèle Carembault prend la compétence PLUi durant l'année 2020, l'Agence proposera ses services en tant qu'AMO Conseil pour accompagner la Pévèle Carembault dans l'élaboration du document d'urbanisme intercommunal.*

*Le cas échéant et sous accord des parties prenantes, cette prestation fera l'objet d'un avenant à la présente convention qui sera discuté en temps voulu.*

## **Annexe 2**

### **Planning prévisionnel du programme de travail partenarial Pévèle Carembault / ADULM pour l'année 2020**

Rappel des différents points du programme de travail partenarial :

1. Appui de l'ADULM pour les possibilités de développement d'outils géomatiques à la Pévèle Carembault
2. Prestation 2 : Sensibilisation - Acculturation au travail de pré-PADD (mi-avril à décembre)
3. Les 6 territoires de projet
4. Fiches communales
5. Communication / Publications / Supports

Le planning prévisionnel s'articule comme suit :

1. Prestation 1 : Pérenniser et développer le SIG (janvier à décembre 2020)
2. Prestation 2 : Sensibilisation - Acculturation au travail de pré-PADD (mi-avril à décembre)
3. Prestation 3 : Les Territoires de Projets – (mi-avril à décembre 2020)
4. Prestation 4 : Fiches communales (octobre 2020)
5. Prestation 5 : Communications / Publications spécifiques (liées aux prestations 2 et 3)

